

Compte rendu du Conseil Municipal
De Lésigny sur Creuse
25 Octobre 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le Lundi 25 Octobre à 18 h 30, salle de la Mairie.

Etaient Présents : D. LEROY – P. PICARD – S. SEMPÈRE – A. POUILLOT – S. BLUET – D. TREMBLAIS – C. VOYEZ – P. BEAUVAIS – S. MAINGAULT – JN. COLIN – P. ENGRAND

Etaient Absents Excusés : C. FORESTIER – M. MENARD ayant donné pouvoir à M. D. TREMBLAIS

Secrétaire de séance : M. JADEAU

Ouverture de la séance à 18 h 40

Sur décision de la Préfecture de POITIERS, le remplacement de M. PIERRON Frédéric, Maire empêché sera effectué pendant la période de cet empêchement par le 1^{er} adjoint, M. Daniel LEROY, qui assumera la suppléance au titre de l'article L2122-17 du Code Général des collectivités territoriales.

De même M. Daniel LEROY demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Signature du procès-verbal du 8 Septembre 2021
- Délibération concernant le non versement des indemnités du Maire empêché
- Délibération concernant le versement des indemnités au Maire par intérim et aux adjoints.

Ordre du jour :

- Création de Poste d'un adjoint technique 2^{ème} classe et mise en stage de cet agent
- Recrutement d'un agent administratif pour l'agence postale
- Devis concernant la pose d'alarme au local technique
- Devis concernant l'achat de gros matériels et petits matériels suite au vol
- Délibération du FPIC
- Affectation du résultat
- Demande de report des subventions non utilisées

1- Ouverture de Poste et mise en stage de notre agent d'entretien Mr DELANNAY Yann

- M. Daniel LEROY informe que suite au départ en retraite de Mr BARREAULT Oliver, nous avons en date du 3 Mai recruté sous contrat Mr DELANNAY à raison de 17 h 50 par semaine. Après deux périodes d'essai de 3 mois dont l'échéance arrive à son terme le 2 Novembre 2021, il est proposé une mise en stage de cet agent.
- Mr Serge SEMPÈRE ainsi que Mr Jean Noël COLIN demandent à ce qu'une évaluation en vue de sa mise en stage soit effectuée avant le 3 Novembre. Il a été retenu avec Mr Patrick PICARD, la date du vendredi 29 Octobre 2021 à 11 heures pour un entretien avec l'agent.

Deux délibérations sont votées pour la circonstance

- 1 - Après un vote à mains levées, les conseillers votent à **l'unanimité** pour la création de poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
- 2 - Après un vote à mains levées, les conseillers votent à **l'unanimité** la mise en stage de Mr DELANNAY Yann, à raison de 17 h 50 par semaine

2- Recrutement d'un adjoint administratif pour la tenue de l'agence postale communale

- Mr Daniel LEROY informe que suite au départ Mme MICHEAU Dolorès, agent postal, des appels d'offres ont été lancés afin de recruter un agent. Pendant cette période transitoire, l'agence postale est tenue par Mme JADEAU, Secrétaire de Mairie.
- Nous avons reçu 7 candidatures et la commission éphémère en a retenu 4 pour effectuer les entretiens. Ces entretiens se sont déroulés le Vendredi 22 Octobre 2021. Il a été décidé que ce prochain contrat de recrutement serait établi sur une base de 3 mois renouvelable une fois à l'issue duquel une évaluation déciderait d'une éventuelle mise en stage.
Il a été demandé à Mme POUILLOT Adeline de sortir de la salle ayant postulé au poste afin de délibérer.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent de retenir à **l'unanimité** la candidature de Mme POUILLOT Adeline pour le poste d'agent postal à compter du 2 Novembre 2021

3- MISE EN PLACE D'UNE ALARME AU LOCAL TECHNIQUE

- Pour rappel, lors du dernier conseil municipal, un avis positif avait été donné concernant la pose d'une alarme sur le local technique. Ainsi les entreprises de télésurveillance, (la société VERISURE, LAURENTIN Mr GRELLIER et Mr MICHEAU) nous ont transmis les devis. La commission éphémère mise en place le 8 septembre dernier a étudié ces différentes propositions.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent de retenir à **l'unanimité** l'entreprise MICHEAU pour la pose de l'alarme

4- ACHAT DE GROS MATERIELS ET PETITS MATERIELS POUR LES AGENTS TECHNIQUES

- M. Daniel LEROY et M. Patrick PICARD informent qu'ils ont reçu les différentes entreprises pour établir les devis des différents matériels choisis.
- Suite à la commission éphémère mise en place le 8 Septembre dernier, M. Stéphane MAINGAULT, Daniel LEROY, Patrick PICARD et notre agent technique se sont réunis vendredi 22 Octobre pour déterminer le matériel retenu.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent de retenir à **l'unanimité** l'entreprise LBS Agroéquipement d'Yzeures sur Creuse et la société CLOUE de Naintré pour l'acquisition du nouveau matériel

5- DECISION MODIFICATIVE DU FPIC (Fonds de péréquation Intercommunal et Communale)

- M. LEROY Daniel expose au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative concernant le fonds de péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) dont nous ne connaissons pas le montant lors du vote du budget.
- La trésorerie de Châtelleraut vient de nous transmettre le montant de la dépense de 148 €, en contrepartie nous recevons la somme de 12 346 €.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent à **l'unanimité** de prendre cette décision modificative

6- AFFECTATION DU RESULTAT

- M. Daniel LEROY présente les chiffres des résultats du compte administratif 2020 à prendre en report pour le budget 2021.
- Madame Sophie BLUET fait état d'une erreur de 40 cm dans le résultat émis par la cour des comptes.
- Elle demande par ailleurs qu'une réunion de la commission finance soit effectuée afin d'expliquer le budget 2021. Daniel TREMBLAIS soumet l'idée d'une présentation de ce budget dans le courant du mois de novembre.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent à **l'unanimité** d'affecter les résultats.

7- DEMANDE DE REPORT DES SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Monsieur Daniel LEROY rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année, le conseil départemental nous alloue une somme de 20 600 € de subventions pour différents achats ou travaux.

Pour l'année 2021, nous avons déposé 2 dossiers :

- Un premier dossier concernant les travaux sur des bâtiments pour un montant de 9 510.81 HT correspondant à :
 - la réfection de l'entrée du centre administratif, des producteurs locaux et du bar restaurant,
 - la réfection des panneaux d'éclairage du bureau administratif,
 - la réfection de l'électricité et des portes des bâtiments scolaires.Une subvention de 7 609 € nous a été octroyée.

- Un deuxième dossier concernant l'achat de matériels pour un montant de 11 236.03 € HT correspondant à :
 - l'achat d'un siège ergonomique,
 - d'un ordinateur portable et fixe, de deux écrans,
 - d'une épareuse (subvention demandée de 5 300 €)
 - des tables de pique nique et bancs .

Une subvention de 8 989 € nous a été octroyée.

Ainsi : 7609 + 8989 = 16 598 € - 5300 € = 11298 € (qu'il nous reste à percevoir avant le 5 Novembre 2021)

Il est demandé un report de ses subventions sur 2022.

- Mme BLUET demande de recevoir une copie du budget investissement 2021.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent à **l'unanimité** la demande de report des subventions du conseil départemental sur 2022.

8- DELIBERATION CONCERNANT LE RETRAIT DE L'INDEMNITE DU MAIRE EMPECHE

- Conformément aux dispositions légales, M. Daniel LEROY propose que soient suspendues pendant la durée de son empêchement les indemnités de fonctions de M. Frédéric PIERRON .

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent à **l'unanimité** le non versement des indemnités au Maire empêché.

9- DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

- Suite au courrier de la Préfecture précisant le cadre de l'empêchement du Maire, Monsieur PIERRON et suivant l'article L2123-23, qui prévoit que ces indemnités soient votées par le Conseil municipal « pour l'exercice des fonctions de Maire et d'en faire bénéficier l'adjoint remplaçant temporairement le Maire » en l'occurrence M. LEROY Daniel, 1^{er} Adjoint, assurant les fonctions de Maire dans sa complétude, peut percevoir suivant l'avis du conseil Municipal le montant de l'indemnité de Maire . Cette indemnité sera versée à compter du 19 Octobre 2021
- L'article L2123-24 III dispose que « lorsqu'un adjoint supplée le Maire dans les conditions prévues par l'article L2122-17, il peut percevoir pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée par le Maire par l'article L2123-23. L'indemnité aux deux autres adjoints sera versée à la date du 26 Octobre 2021.

Délibération

Après un vote à mains levées, les conseillers acceptent à **l'unanimité** le versement des indemnités au Maire par intérim et aux adjoints.

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Patrick PICARD informe qu'une opération PATA (épandage à froid de goudron sur la chaussée) sera effectuée afin de boucher les trous dans les divers endroits de la commune et demande si des conseillers peuvent éventuellement aider à cette opération.
- 2- La mise en place des différentes commissions sera effectuée durant le prochain conseil municipal aux alentours du 15 Novembre. Les tableaux ont été distribués afin que chacun puissent se positionner.
- 3- Daniel LEROY informe que nous avons reçu la notification pour le versement du fonds civaux (non prévu au budget) ainsi que des droits de mutation.
- 4- Daniel LEROY informe qu'une distribution des bacs de collecte des déchets ménagers aura lieu le 29 et 30 Octobre 2021 pour les personnes n'ayant pas reçu à ce jour leurs containers.
- 5- Daniel LEROY et Patrick PICARD nous informent qu'ils ont reçu l'expert concernant le vol au local technique qui déterminera le prix de remboursement des dégâts.
- 6- Daniel LEROY et Patrick PICARD nous informent que suite au sinistre du magasin de producteur locaux, des devis de travaux ont été demandés à Mr COMBASTEL et l'entreprise SOPREMA afin de procéder aux réparations .
- 7- Adeline POUILLOT s'inquiète de l'état du chemin communal du MAGNY et demande à ce qu'une remise en état du chemin soit effectuée avant l'hiver.
- 8- Daniel TREMBLAIS propose que soient rétablies les différentes commissions. L'ensemble des conseillers approuve cette proposition ; aussi chaque administré est donc invité à se faire connaître en Mairie si intéressé. M. TREMBLAIS ajoute qu'il souhaite que soit organisée dans les meilleurs délais, une commission des finances.

Liste des commissions :

- Commission des bâtiments communaux et projets structurants
- Commission des finances, activités administratives et économiques
- Commission de l'agriculture et de la voirie
- Commission des espaces verts et embellissement
- Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- Commission des associations locales, des activités et animations culturelles, de conservation et développement du patrimoine et de la bibliothèque
- Commission de la Communication et de l'information
- Commission Appels d'offres
- Commission d'Action sociale
- Comité de jumelage Lésigny/Bibiche
- Gestion de la salle du Pré du Four

Clôture de séance à 21 h 00